

La contribution de Michel, par l'ampleur et la diversité des sujets évoqués, suscite l'enthousiasme. Parmi les questions abordées, celle de la difficulté à penser le monde actuel (je veux dire le monde comme accomplissement des rapports humains), à la fois parce que les changements apparents rendent souvent invisibles les changements réels (ce n'est pas nouveau, ce sont ce que l'on appelle les facteurs idéologiques), et parce que les changements réels ne peuvent être analysés qu'imparfaitement, exactement pour les raisons qui font qu'un scientifique, face à un phénomène nouveau, est tout d'abord perplexé, voire tétanisé.

En France, certains mouvements ont placé dans notre champ de réflexion la question du racisme. Pour aborder cette question, je voudrais revenir à l'Histoire, en France, et tout particulièrement à la question de l'esclavage telle qu'elle a été posée au XVIIIe siècle, puis abordée par la Révolution dans sa première période, de 1789 à 1791, des États-Généraux jusqu'à la fin de l'Assemblée Constituante, en septembre 1791.

Pour résumer : cette période marque la victoire du capitalisme naissant sur les Lumières.

Il est impossible d'aborder la question de l'esclavage sans mesurer le rôle économique qu'il joue dans la suprématie des trois principales nations occidentales, l'Angleterre, les États-Unis et la France.

En 1780, la France rejoint l'Angleterre en tête des nations européennes pour la richesse numéraire, exclusivement grâce à l'esclavage. Le produit de l'esclavage atteint environ 20% de la richesse nationale, et la traite prend dans ces années une ampleur jamais vue. En 1789, il y a 700 000 esclaves dans les Antilles françaises (essentiellement Saint-Domingue), 500 000 dans les Caraïbes britanniques, 600 000 dans le sud des États-Unis. Une richesse inouïe s'abat sur les villes portuaires : Bordeaux, Nantes, Le Havre, La Rochelle, Rouen, Bayonne, mais aussi dans de grandes métropoles de l'intérieur : Paris, Grenoble, Lyon, où résident les propriétaires des six mille sucreries, caféteries, indigoteries de Saint-Domingue. La rotation effrénée du capital est visible dans les 150 vaisseaux qui mouillent quotidiennement au Cap, le port principal de Saint-Domingue, vaisseaux dont les cales sont vidées de leurs marchandises humaines avant de se remplir des produits de leur travail, pour inonder l'Europe. La France n'est pas qu'une nation «bourgeoise» : c'est aussi une nation capitaliste. Plus exactement, la mobilité du capital lié au commerce des Îles lui donne une place particulière en Europe, que la bourgeoisie traditionnelle, au capital foncier plus immobile, ne peut lui accorder, nonobstant les manufactures, la production semi-industrielle et la production agricole, largement tournées vers le marché intérieur.

Au cours du XVIIIe siècle, il existe en France et en Angleterre (mais moins aux États-Unis, malgré Benjamin Franklin) un très fort courant abolitionniste. On verra comment il sera traité par la Constituante. Il est difficile d'imaginer aujourd'hui la radicalité des Amis des Noirs, la férocité des appels à la révolte des esclaves et la diffusion de ces idées. *L'Histoire des deux Indes* a connu, entre

1781 et 1787, vingt éditions et quarante contrefaçons. En voici un extrait (signé de l'abbé Raynal mais sans doute écrit par Diderot) :

« Nations d'Europe, écoutez-moi encore. Vos esclaves n'ont besoin ni de votre générosité, ni de vos conseils, pour briser le joug sacrilège qui les opprime. [...] Il paraîtra, celui qui lèvera l'étendard sacré de la liberté. Ce signal vénérable rassemblera autour de lui les compagnons de son infortune. Plus impétueux que les torrents, ils laisseront partout les traces ineffaçables de leur juste ressentiment. Espagnols, Portugais, Anglais, Français, Hollandais, tous leurs tyrans deviendront la proie du fer et de la flamme. Les champs américains s'enivreront avec transport d'un sang qu'ils attendaient depuis si longtemps, et les ossements de tant d'infortunés entassés depuis trois siècles tressailliront de joie. [...] Ainsi disparaîtra le Code Noir, et que le Code Blanc sera terrible si le vainqueur ne consulte que le droit de représailles. »

L'Encyclopédie est elle aussi très nette à ce sujet :

« Si un commerce de ce genre [la traite] peut être justifié par un principe de morale, il n'y a point de crime, quelque atroce qu'il soit, qu'on ne puisse légitimer. [...] On dirait peut-être qu'elles seraient bientôt ruinées, ces colonies, si l'on y abolissait l'esclavage des nègres. [...] À qui est-il permis de devenir opulent, en rendant malheureux ses semblables ? [...] Que les colonies européennes soient donc plutôt détruites que de faire tant de malheureux. »

Cette dernière phrase aura un écho lors des débats de la Constituante, dans la bouche des très rares qui auront défendu l'abolition de l'esclavage : « Eh bien, que périclent les colonies ! »

De façon générale, non seulement le racisme n'est pas apparent, mais il n'existe probablement pas. Citons un texte plus ancien, celui du rapport de Christophe Colomb au roi d'Espagne, décrivant sa découverte de l'Amérique (en l'occurrence, de Saint-Domingue), au soir de Noël de 1492, et ses premiers contacts avec les Indiens caraïbes :

« Il ne manque que de s'établir [dans cette île] et de donner des ordres aux habitants qui feront tout ce qu'on leur demandera de faire. [...] Ils ne possèdent point d'armes et ils vont tout nus. Ils n'ont point connaissance de l'art de la guerre. [...] Ce sont des gens pleins d'humanité et sans méchanceté aucune ; j'assure Votre Altesse que je ne pense pas qu'il y ait de meilleurs gens dans le monde. Ils aiment leur prochain comme eux-mêmes et ils ont une façon de parler qui est la plus douce du monde. [...] L'attitude de leur roi est merveilleuse et il a une certaine manière d'être si grave que cela fait plaisir à voir. Leur mémoire est surprenante. Ils veulent tout voir [...] »

Doux, curieux, intelligents. On s'attend à ce que Christophe Colomb ajoute : « En outre, leur chair est délicieuse ».

De ces quelques millions de Caraïbes, il ne restera personne soixante plus tard. Les Espagnols ont en effet, comme prévu, tenté de les mettre au travail. On a alors en particulier assisté aux plus grands suicides collectifs connus dans

l'Histoire. Ces gens aimant leur prochain comme eux-mêmes ne voulaient pas devenir des esclaves.

Lors de l'action des planteurs de Saint-Domingue à l'égard de la Constituante, l'un d'entre eux écrit en substance : «On a essayé d'abord les Indiens Caraïbes : ils ont préféré mourir ; on a essayé les Européens : ils ne supportaient pas le climat ; c'est pourquoi nous avons besoins des Noirs.» Rien de moins raciste, et d'ailleurs rien de moins humain.

Ce n'est qu'au cours des deux premières années de la Révolution que le racisme sera avancé presque officiellement comme un moyen nécessaire de l'esclavage. Les défenseurs de l'esclavage, entre eux, s'accordent sans difficulté sur le fait que ce sont eux, les barbares, les cruels, les sanguinaires, et non les Noirs. Leur raison est toujours la même : sans l'effroyable tyrannie des colons, les esclaves refuseraient de travailler. Dans une lettre, un planteur avance en substance : «Nous, nous n'avons pas besoin de croire que les Noirs sont inférieurs aux Blancs, ce qui serait absurde. Mais les esclaves, eux, doivent en être convaincus. Comment sinon pourraient-ils accepter leur sort ?»

Un fait est assez peu connu : la question de l'esclavage a été au centre des préoccupations des révolutionnaires des deux premières années de la Révolution. Il est assez peu connu, d'abord parce qu'il a été volontairement occulté (vu la conclusion!), mais aussi parce que, si la débat eut lieu dans les clubs et les associations (celle des Amis des Noirs et celle des planteurs de Saint-Domingue, évidemment, mais dans bien d'autres), il est apparu très vite qu'évoquer cette question au sein de l'Assemblée présentait le danger de poser le problème aux yeux de tous. **Un tiers** de la déclaration finale du Serment du Jeu de Paume est consacré à l'esclavage. Deux ans plus tard, lors du vote final, **le débat sera interdit** (Mirabeau lui-même, abolitionniste, n'a pu parler). Il y aura 600 voix en faveur du maintien de l'esclavage, mais aussi de la traite, et 7 contre. On voit donc le chemin accompli à reculons en deux ans. La Constituante va plus loin : elle déclare criminel à la patrie quiconque appellerait les esclaves à recouvrer la liberté. De façon anecdotique, Brissot, le plus ardent combattant contre l'esclavage avec Condorcet et quelques autres, sera guillotiné en 1793 pour avoir prôné l'abolition (sous le prétexte que cette abolition servait les intérêts de l'Angleterre ; air connu). Que quelques mois plus tard l'esclavage soit aboli par l'Assemblée montre seulement qu'une seule journée de cette période 93-94 valait une année ordinaire. Et Toussaint-Louverture était passé par là, répondant à l'appel de Diderot.

L'omertà sur la question de l'esclavage est patente. Par exemple, Blin, d'ailleurs fervent révolutionnaire, élu de Nantes, sur la possibilité d'étendre aux colonies les droits conquis en métropole, écrit : «Les raisons [du refus de cette extension] sont de telle nature que la prudence et la sagesse défendent même d'en entreprendre l'examen ou d'en ouvrir la discussion.» (texte annexé à une séance des Jacobins, car Blin a préféré ne pas prononcer ce discours de vive voix, ce qui aurait été une contradiction!).

Pour revenir aux années 89-91, le débat glisse tout doucement du maintien de l'esclavage au maintien de la traite, puis du maintien de la traite à sa justification juridique. Par contraste, des ministres de Louis XVI, de Castres en particulier, influencés par l'esprit des Lumières, avaient déjà conçu un plan d'extinction de l'esclavage par l'abolition de la traite et l'octroi d'un temps libre aux esclaves leur permettant de se racheter auprès de leur maître par une production personnelle. De cela, il n'est plus question. La Révolution est certes une révolution bourgeoise : affranchissement des derniers serfs, liberté de croyance et, plus difficilement, citoyenneté à tous les habitants de la métropole, Juifs compris. Mais, sur cette question de l'esclavage, c'est une contre-révolution, ou plus exactement un barrage contre une révolution possible.

Une fois acquis le maintien de la traite et de l'esclavage, la bataille fait maintenant rage sur cette question : faut-il donner des droits civiques aux Noirs libres ? Les Noirs libres, souvent propriétaires d'esclaves eux-mêmes, n'étaient pas peu nombreux, car la politique royale n'était pas défavorable à l'affranchissement (contrairement à la politique des États du Sud des États-Unis, où l'affranchissement était de fait interdit). Contrairement à la question de la traite et de l'esclavage, le débat ne peut pas être mis sous le boisseau. La raison en est une action à la fois atroce et dangereuse pour leurs propres intérêts des planteurs de Saint-Domingue, dont la cruauté avait effrayé la métropole, l'affaire Ogé. Le supplice de ce Noir libre, propriétaire, ayant étudié et vécu en métropole, qui avait eu le tort de défendre dans son île natale les droits civiques pour les hommes de couleur libres, au nom des principes de la Constituante, n'avait pas pu être tu.

Au printemps de 1791, aux Jacobins, à la Constituante, partout, la question du racisme est posée ouvertement, comme corollaire du maintien de l'esclavage et de la traite. Ceux qui, comme Robespierre, du Pont de Nemours (qui émigrera aux États-Unis), La Rochefoucauld, La Fayette, l'abbé Grégoire, ont compris qu'ils ne pourraient abolir ni l'esclavage ni même la traite, tentent de défendre ce qu'il reste des principes. En face, menée par Barnave, une forte coalition. Écoutons Barnave : «Vous n'avez qu'une question à résoudre : voulez-vous des colonies, ou n'en voulez-vous point avoir ?» Du Pont de Nemours : «Puisqu'il n'y a plus de noblesse, il ne faut plus laisser que deux états à la personne : la liberté et l'esclavage.» Ce combat, l'avant-dernier des anti-esclavagistes lors de la période constituante, conduit à un décret du 15 mai qui accorde la citoyenneté active aux gens de couleur libres et nés de deux parents libres, soit quelques centaines de personnes aux Antilles.

Mais les armateurs et les planteurs n'ont pas dit leur dernier mot. En septembre, la Constituante refuse de confirmer le décret du 15 mai (par 398 contre 267). Le soir même, l'armateur-négrier Begouën (qui est en train de conclure l'acquisition de 7000 hectares de biens nationaux), écrit à Rouen : «Je regarde cette décision comme le gage précieux du repos et de la conservation de nos colonies. C'est une grande victoire sur la Société des amis des noirs.» Finalement, la citoyenneté est refusée à tous les gens de couleur, sauf ceux qui résident en

France métropolitaine. Cette décision, emportée par Barnave et ses amis, est saluée par Marie-Antoinette, qui écrit à Barnave : «J'ai été très contente du succès de la délibération d'hier. J'en sens toute l'importance.» Certes, Barnave est exclu du club des Jacobins pour avoir été parjure aux droits de l'homme. Il n'empêche que la Constituante déclare que les territoires français d'Outre-mer sont hors la constitution et, au premier chef, hors la Déclaration des Droits.

Dans cette affaire, le racisme apparaît très clairement comme un sous-produit de l'esclavagisme, et non comme ce qui l'a permis. Une analyse semblable devrait être faite du racisme colonialiste, sans préjuger que les conclusions en soient identiques. Il faut noter que les Juifs, dans les tous derniers moments de la Constituante, ont arraché leurs droits à la citoyenneté : ne pas les leur accorder n'aurait présenté aucun intérêt pour la classe au pouvoir, les capitalistes esclavagistes et la bourgeoisie métropolitaine.

Ce qui a présent m'intéresse, c'est de constater qu'au moment même où la Constituante se reniait de la façon la plus abjecte, commençait à Saint-Domingue la plus grande révolte d'esclaves que l'Histoire ait retenue. L'idéalisme des Lumières n'avait apparemment rien pu faire pour améliorer la condition des esclaves. Ceux-ci ont cependant suivi, sans probablement les connaître, les conseils de Diderot : ils ont pris leur sort en main. Finalement, cet idéalisme était aussi un réalisme.

Il n'est pas sans intérêt pour nous de discuter avec ceux qui nous entourent et qui s'interrogent sur des phénomènes bien réels. Je ne dis pas qu'il faille polémiquer avec chaque clown à qui un multi-milliardaire aura la fantaisie d'offrir une chaîne de télévision. D'ailleurs, une telle polémique serait une insulte faite à tous ceux qui cherchent à répondre aux questions véritables qu'ils se posent. La question du racisme systémique, quand bien elle serait posée de façon biaisée, doit nous conduire à analyser constamment un système, justement, à qui, depuis deux siècles, nous avons pu donner un nom.

Bernard Randé